

Etat espagnol : menaces de retour en arrière sur l'avortement

mardi 13 mars 2012, par [RADCLIFF Jack](#) (Date de rédaction antérieure : 13 mars 2012).

Le gouvernement de droite de Mariano Rajoy a l'intention de modifier la loi sur l'avortement en exigeant des femmes qui souhaitent avorter des justifications exceptionnelles.

Actuellement, selon la loi, une femme en Espagne peut demander un avortement avant 14 semaines de façon libre et sans donner de justification. Avec ce projet de loi, l'Espagne va être le premier pays européen à établir une loi revenant en arrière en établissant des conditions plus restrictives sur l'avortement. L'Espagne risque de revenir à une situation comme avant 1985 où l'avortement n'était pas un droit et n'était autorisé que pour les cas de viol, de fœtus mal formé ou des risques pour la santé de la mère. Si la loi passe, l'Espagne pourrait passer derrière l'Irlande, pays très catholique où les conditions sont les plus restrictives d'Europe mais qui présente actuellement des signes d'ouverture sur cette question.

En Europe, seul le gouvernement très à droite de Hongrie, dirigé par Viktor Orban, a entamé une action similaire de modification de la Constitution pour restreindre le droit à l'avortement, actuellement autorisé jusqu'à 18 semaines.

Ces projets vont à l'encontre des recommandations du Conseil européen qui demande que l'avortement soit reconnu comme un droit dans tous les pays, et de celles de l'Organisation Mondiale de la Santé qui signale que les opérations d'avortement sont plus nombreuses dans les pays où il est limité ou criminalisé. Comme l'indique l'OMS, les lois restrictives n'empêchent pas les avortements. Ceux-ci se font dans la clandestinité pour les plus pauvres ou par des voyages à l'étranger pour celles qui en ont les moyens. Aujourd'hui, 6.000 irlandaises se rendent chaque année au Royaume Uni pour pouvoir avorter, une opération qui leur coûte entre 800 et 1200 euros.

Jacques Radcliff

P.-S.

* www.inprecor.fr/article-inprecor?id=1276